

# Les Thénardier en rêvaient, Macron l'a fait : loi passée en douce (1), le droit d'exploiter les enfants

écrit par Maxime | 14 août 2018

Dans la série « **les lois que Macron fait passer en douce cet été** » ... la loi dite « Avenir professionnel »...

**Numéro 1 de la série : travail des enfants et pseudo-égalité homme-femmes...**

**L'article 8 de la nouvelle loi prévoit que les jeunes travailleurs pourront désormais être employés à un travail effectif excédant huit heures par jour et trente-cinq heures par semaine ».**

**Ils travailleront alors jusqu'à 40 heures par semaine et 10 heures par jour !**

**Les « Thénardier » en rêvaient, LREM l'a fait.**

Et vu la dernière jurisprudence du Conseil constitutionnel fabiusien, on peut douter que la censure s'exerce à ce niveau...

<http://resistancerepublicaine.com/2018/07/06/coup-detat-il-est-interdit-de-penaliser-laide-au-sejour-irregulier-salud-de-fabius-herrou-a-gagne/>

**Cette loi prévoit aussi le travail des enfants dans des conditions régressives qui nous ramènent au XIXème siècle ultralibéral sur ce point, doucement mais sûrement.**

<http://tnhistoirexix.tableau-noir.net/travailenfant.html>

II Par ailleurs, les « néoféministes » ont obtenu de la dernière folie de Pénicaud, la loi « Avenir professionnel », le droit pour les femmes de ne plus se fouler au travail.

Elles auront, garanti, le même salaire que les hommes au nom d'une pseudo-égalité.

[https://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/loi-avenir-professionnel-les-grands-changements-a-retenir\\_2028473.html](https://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/loi-avenir-professionnel-les-grands-changements-a-retenir_2028473.html): «

Ce texte fixe le principe d'une obligation de résultats en matière d'égalité salariale entre les hommes et les femmes avec la mise en place d'un logiciel permettant de mesurer les écarts de rémunération dans les entreprises de plus de 50 salariés ».

Cette loi n'est pas encore en vigueur car déferée au Conseil constitutionnel sur saisine parlementaire

Mais elle semble bien poursuivre la pente dangereuse anti-républicaine chère à Macron et sa prétendue « République » en marche.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/09/23/droit-du-travail-notre-civilisation-regresse-de-2300-ans-a-cause-de-macron/>

Désormais, l'entreprise aura une obligation de résultat de payer ses salariées aussi bien – ou mal ! – que les hommes qu'elle emploie.

On peut déjà deviner qu'une femme aura ipso facto le droit de se la couler douce, se reposer sur ses lauriers ou glander : elle aura droit au même salaire que l'affreux mâle coupable d'avoir dans son pantalon deux boules et une tige érectile.

**A suivre ...**

## Note d'Antiislam

Je ne suis pas totalement d'accord avec Maxime.

L'égalité salariale homme/femme me semble un but vraiment légitime du féminisme.

Bien loin des dérives des néo-féministes, justement, des « Femen » et autres dérangés ...

Maintenant a-t-on besoin d'encadrer les entreprises par un tel dispositif pour arriver à ce but?

Par ailleurs, déréguler totalement les horaires de travail des jeunes travailleurs est une honte, typiquement macronienne.